

PROCÈS VERBAL du 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra,

Absents excusés : MARTIN LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

M. BERGER demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, M. Damien LEVRARD est le seul candidat. M. LEVRARD est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 28 janvier 2025, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 10 Votants : 10

ORDRE DU JOUR :

- 1) Ouverture de crédit d'investissement en attendant le vote des budgets 2025
- 2) Fonds de concours démolition TALOIS
- 3) Délibération offre coupe bois
- 4) Vote des taux 2025
- 5) Présentation des budgets 2025
- 6) Etude bassin rétention -
- 7) PLUi -
- 8) Questions diverses
 - * Boulangerie
 - * City Stade : nom ?
 - * AMO
 - * Baratière

1) Ouverture de crédit d'investissement en attendant le vote des budgets 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu le montant des crédits d'investissement 2024, hors remboursement de la dette,

Vu les autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Section	Chapitre/opération	Compte	Nature/Objet	Crédit
DI		203	Facture GINGER test imperméabilité bassin rétention	3 840,00€
DI	Op 20	2131	Facture LBE Berger Lot n°5 électricité salle polyvalente	2 146,22€
DI		2152	Facture TLTP abris bus aubépines	10 695,12€
DI	Op 91	2051	Facture BERGER LEVRAULT cession logiciel	3 372,00€
			Total	20 053,34€

Ces crédits seront obligatoirement repris lors du vote du budget primitif 2025.

M. Le Maire fait procéder au vote

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

2) Fonds de concours démolition TALOIS

· Contexte de l'opération

Le Conseil Municipal mène un projet dit «TALOIS» ayant pour objectif de construire une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), une supérette, 5 logements dont 3 seniors porté par Sarthe Habitat, sur un terrain au cœur du village, le long de la RD357.

- Démolition, désamiantage et viabilisation du projet TALOIS Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Démolition, désamiantage et	74 640,00€	-Etat	29 856,00 €
Viabilisation	€	-Région	€
	€	-Département	€
	€	-Europe	€
	€	-Fonds concours LBN Communauté	22 392,00 €
	€	-Autofinancement	22 392,00€
TOTAL DEPENSES	74 640,00€	TOTAL RECETTES	74 640,00€

Vu le Règlement du Fonds de concours de LBN Communauté pour le mandat 2020/2026 adopté en Conseil communautaire le 24 novembre 2021, permettant de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de LBN Communauté, au titre du Fonds de Concours du mandat 2020/2026 à hauteur de 22 392,00,00€.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "Démolition, désamiantage et viabilisation du projet TALOIS, telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de LBN Communauté, l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000,00€, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours du mandat 2020/2026,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le Conseil Municipal vote :

Pour 10	Contre	Abstention
---------	--------	------------

3) Délibération offre coupe bois

Concernant la vente de bois sur pied à couper sur la zone du futur city stade, publicité faite via intra-muros. Monsieur BERGER, Maire, présente la seule offre reçue pour un montant de 33,00 euros

Monsieur Le Maire fait procéder au vote :

Pour 10	Contre	Abstention
---------	--------	------------

Le Conseil Municipal valide cette offre pour 33,00 euros.

4) Vote des taux 2025

Monsieur BERGER, Maire, propose de maintenir les taux de 2024 à savoir :

Taxe Foncier Bâti (TFB) : 32,74 %

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 28,45 %

Taxe d'habitation : 16,75%

Monsieur Le Maire fait procéder au vote :

Pour 10	Contre	Abstention
---------	--------	------------

Le Conseil Municipal valide ces taux à l'unanimité.

5) Présentation des résultats 2024 et budgets 2025

M. BAUDRY présente les points clés du résultat pour 2024.

Saint Denis d'Orques est une commune qui dépense peu, d'où la logique de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025. Augmentation de la trésorerie.

La situation économique de Saint Denis d'Orques est seine, ce qui laisse des moyens pour entreprendre des projets futurs

M. Baudry présente la proposition de budget 2025, notamment la section investissement.

Une discussion est engagée sur le budget assainissement et sur les investissements à envisager ainsi que sur le futur de la compétence : commune ou communauté de commune.

Un budget de 120 000,00€ est prévu pour la dernière tranche du lotissement du Chemin Vert, M. Le Maire fait part de son souhait d'entreprendre ces travaux dans l'année.

Pour rappel, il reste 3 parcelles et la nouvelle tranche permettra la création de 5 parcelles supplémentaires.

M. LEVRARD, indique que dans la section Construction (non attribué) budgétée à 381 001,61€ il y aura le projet de MAM provisoire. (cf question diverses pour le détail)

6) Etude bassin rétention

L'entreprise GINGER a effectué les tests de perméabilité du bassin de rétention. Nous avons reçu le rapport. Avec ces informations, ARTELIA va faire des propositions d'aménagement qui devront être discuté avec la DDT.

7) PLUi

M. Baudry expose les points suivants :

Projet photovoltaïque la Baratière : demande d'inscription de la zone dans le document cadre de la préfecture. La chambre d'agriculture a fait part de son opposition à ce type de projet, mais c'est encore possible du côté de la Préfecture.

Au niveau PLUi, la prochaine étape sera le début d'enquête publique.

La Commune peut encore donner son avis sur la dernière version du PLUi

M. Baudry explique qu'il va contrôler que les points clés sont pris en compte :

- Zone Natura 2000 en A
- Carrière : zonage NC, pas d'incidence sur autour reste en A ou en N.
- Changement de destination : 3 personnes signalées : lieu-dit La Muette, La Colverdière et La Pocherie.

Concernant la zone constructible à destination d'habitation pour 0,9 hectare, le choix s'oriente plutôt sur la parcelle à proximité du terrain de foot, à voir après étude « zone humide ».

Zonage spécifique pour les gites zone touristique

Les haies : ne pas protéger les haies en dehors de la zone ZNIEFF et corridor écologique.

Retirer les haies qui n'en sont pas.

8) Questions diverses

Projet Talois : M. LEVRARD propose d'organiser une journée nettoyage pour vider les bâtiments avant démolition. Participation des élus et participation citoyenne sur inscription, proposition et annonce à faire d'ici 15 jours.

La journée du mercredi 9 avril est arrêtée.

AMO Talois : M. LEVRARD annonce que le CCTP est prêt pour lancer la consultation d'AMO.

M. Le Maire informe le conseil qu'un contact a été repris avec Sarthe Habitat pour les 5 logements du projet Talois. Rendez-vous à suivre.

Boulangerie : Des visites pour reprise en location gérance ont été faites. Pour le moment rien de concret. Aucune offre d'achat reçue.

City Stade :

TLTP a terminé la première phase. L'entreprise SDU va suivre.

En remerciement de son don fait à la commune de SDO, le Conseil Municipal propose de nommer le City stade : Stade Yves LEMICHEL

M. Le Maire propose de voter :

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

La séance est levée à 21h45

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2025-005	Ouverture crédit investissement	Approuvé
2025-006	Vote des taux 2025	Approuvé
2025-007	Offre bois à couper	Approuvé
2025-008	Fonds concours démolition désamiantage TALOIS	Approuvé